



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Projet de parc éolien sur les communes de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché SEPE Les Grands Clos**

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2025, une enquête publique de **30 jours** est ouverte du **lundi 24 novembre 2025, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, **au mardi 23 décembre 2025 inclus, 17h00, heure de clôture de l'enquête**, en mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) Les Grands Clos SARL, siège social, 134 rue de Beauvais – 60280 MARGNY-LES-COMPIEGNE, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 3 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 150 mètres - puissance maximale unitaire de 4,2 MW) et 1 poste de livraison, Parcelles cadastrales ZT04, ZT10, ZD04 et ZT09, sur les communes de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis sans observation sur le projet d'autorisation environnementale le 8 octobre 2025.

#### **Modalités de consultation du public :**

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/les-grands-clos> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également accessible sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/Saint-Mayeux-Saint-Gilles-Vieux-Marche-SEPE-Les-Grands-Clos>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact et l'information relative à l'avis délibéré de l'autorité environnementale, peut être consulté durant l'enquête publique en mairies Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

	<b>Saint-Mayeux</b>	<b>Saint-Gilles-Vieux-Marché</b>
<b>lundi</b>	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	9h30 - 12h30
<b>mardi</b>	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	9h30 - 12h30
<b>mercredi</b>	9h00 - 12h00	9h30 - 12h30

<b>jeudi</b>	9h00 – 12h30 / 14h00 - 17h00	9h30 - 12h30
<b>vendredi</b>	9h00 – 12h30 / 14h00 - 16h30	fermé
<b>samedi</b>	fermé	11h00 - 12h00

Un poste informatique, avec un accès au dossier, sera également mis à disposition du public en mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.

Le public peut formuler ses observations :

1 - par voie électronique à l'adresse suivante : [les-grands-clos@mail.registre-numerique.fr](mailto:les-grands-clos@mail.registre-numerique.fr) du **lundi 24 novembre 2025**, 9h00, heure d'ouverture de l'enquête au **mardi 23 décembre 2025 inclus**, 17h00, heure de clôture de l'enquête.

2 - ou directement en se rendant sur le site internet du registre électronique à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/les-grands-clos>

3 – ou par voie postale au commissaire enquêteur **à la mairie de Saint-Mayeux**, pendant la durée de l'enquête publique.

**4 - Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition en mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché.**

Les contributions reçues par voie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/les-grands-clos>

Monsieur Joris LE DIRÉACH est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public les :

<b>Mairie</b>		<b>Mairie</b>	
1, Place de la Mairie -22320 Saint-Mayeux tél : 0296240386 Email : stmayeux.mairie@orange.fr		2, Rue de la Mairie - 22530 Saint-Gilles-Vieux-Marché tél : 0296285339 Email : mairie-stgilles-vieux-marche@wanadoo.fr	
lun. 24 nov. 25	9h00 - 12h00		
		mer. 3 déc. 25	9h30 - 12h30
		Jeu 11 déc. 25	9h30 - 12h30
jeu 18 déc. 25	14h00 - 17h00		
mar. 23 déc. 25	14h00 - 17h00		

Toute information sur le projet ICPE peut être demandée auprès de M. Guillaume LE TOULLEC, Chef de projet durant la phase d'enquête publique, à l'adresse électronique suivante : [guillaume.letoullec@alterrict.com](mailto:guillaume.letoullec@alterrict.com) ou par téléphone au n° **06 71 55 51 86**.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public en mairies de Saint-Mayeux et Saint-Gilles-Vieux-Marché et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet des Côtes-d'Armor.